MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
pour l'administration

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC PASSE SELON LA PROCEDURE FORMALISÉE

DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT

Projet n°32RN26

Maître de l'ouvrage/ Acheteur
ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES

Objet du marché
LA REUNION (974) – SAINTE MARIE – BA 181 – Marchés d'assistance à maitrise d'ouvrage (AMOA) d'études environnementales

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

(page à remplir uniquement en cas de contractant unique)

Je soussigné,

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

……

A compléter, au choix, selon la nature de l'opérateur économique :

Agissant en mon nom personnel domicilié à :

……

……

……

Téléphone : ……

Adresse e-mail : ……

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

……

……

Au capital de : ……

Ayant son siège social à :

……

……

……

Téléphone : ……

Adresse e-mail : ……

N° SIREN : ……

N° du code d'activité économique principale (APE) : ……

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP), **Projet n°32RN26,** et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, je m'engage, sur la base de mon offre sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations.

Mon offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **4 mois** à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le Règlement de la consultation

(page à remplir uniquement en cas de groupement)

Nous soussigné(e)s,

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

……

……
Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

……

……

Au capital de : ……

Ayant son siège social à :

……
……
……

Téléphone : ……

Adresse e-mail : ……

N° SIRET : ……

N° du code d'activité économique principale (APE) : …….

L'entreprise ……

agissant en tant que
- mandataire solidaire du groupement conjoint ☐
- mandataire du groupement solidaire ☐

pour l'ensemble des opérateurs économiques groupés ayant donné pouvoir au mandataire.

ET

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

……

……
Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

……

……

Au capital de : ……

Ayant son siège social à :

……
……
……

Téléphone : ……

Adresse e-mail : ……

N° SIRET : ……

N° du code d'activité économique principale (APE) : ……

ET

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

……

……
Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

……

……

Au capital de : ……

Ayant son siège social à :

……
……
……

Téléphone : ……

Adresse e-mail : ……

N° SIRET : ……

N° du code d'activité économique principale (APE) : ……

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP), **Projet n°32RN26** et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, nous nous engageons sur la base de l'offre du groupement sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations.

L'offre du groupement ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de **4 mois** à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le Règlement de la consultation.

ARTICLE 2 – PRIX

2.1 – Rémunération des prestations

Les prestations sont rémunérées par application d'un prix unitaire.

Les missions font l'objet de bons de commande au fur et à mesure des besoins, par application de quantités aux prix unitaires énumérés au bordereau de prix, rendu contractuel à l'occasion de la signature du marché.

Conformément aux dispositions des articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, le montant des commandes émises au titre du marché est susceptible de varier pour chacune des périodes de validité du marché.

2.2 – Montant du marché - minimum et maximum

Le présent accord-cadre ne comporte pas de montant minimum mais est conclu avec un montant maximum.

Le montant maximum est fixé à **125 000 € HT** sur une période de 3 ans.

2-3. Montant sous-traité désigné au marché

La nature et le montant des prestations sous-traitées relatif à chaque commande seront précisées dans un acte spécial (DC4) annexé à chaque bon de commande.

ARTICLE 3 – DELAIS

3.1 – Durée totale de validité et durée initiale du marché

La durée de l'accord-cadre est la durée pendant laquelle les bons de commande peuvent être émis.
La durée initiale de l'accord-cadre, c'est-à-dire sa durée de validité avant toute reconduction, est d'un (1) an à compter de sa date d'effet correspondant à la date de notification du marché.
L'accord-cadre est reconductible tacitement trois (2) fois, par période d'une année, sans que la durée ne puisse excéder trois (3) années par rapport à la date d'effet de l'accord-cadre.

3.2 – Délais d'exécution des bons de commande

Par dérogation à l'article 13.1.2 du CCAG-PI, le délai d'exécution de chaque bon de commande court à compter de la date fixée par celui-ci.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 5.2 du CCAP.
Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 5.3 du CCAP.

L'acheteur se libèrera des sommes dues au titre d'un bon de commande en faisant porter le montant au crédit du/des compte(s) faisant l'objet du/des relevé(s) d'identité bancaire transmis à l'appui de l'offre.
En cas de co-traitance, il est indispensable de disposer d'une répartition des paiements pour chacun des co-traitants.
Toutefois, l'acheteur se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les actes spéciaux.

ARTICLE 5 - AVANCE

Sous réserve que le montant du bon de commande soit supérieur à 50 000 euros HT et sa durée d'exécution supérieure à deux (2) mois, ***(cocher la case correspondante)***

l'opérateur économique désigné ci-après : ……..……....

☐ refuse de percevoir l'avance prévue à l'article R.2191-16 du Code de la commande publique

ou

les opérateurs économiques désignés ci-après *:

……

☐ refuse(nt) de percevoir l'avance prévue à l'article R.2191-16 du Code de la commande publique*
En cas de groupement, lister tous les opérateurs refusant le bénéfice de l'avance.

A défaut d'avoir expressément refusé le bénéfice de cette avance, celle-ci leur sera versée automatiquement, sur la base de la répartition des paiements jointe au présent acte d'engagement.

ARTICLE 6 - RESPONSABLES DÉSIGNÉS PAR LE TITULAIRE POUR LA GESTION DU MARCHÉ

Le responsable du suivi administratif et technique du marché pour le titulaire est le suivant :

Nom Prénom			
Fonction			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

Le supléant du responsable du suivi administratif et technique du marché pour le titulaire est le suivant :

Nom Prénom			
Fonction			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

ARTICLE 7 - RESPONSABLE EN CHARGE DES ACTES DE SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des actes de sous-traitance, la personne physique responsable de la gestion et la vérification de ses actes spéciaux pour le titulaire est :

Nom Prénom			
Fonction			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

Signature électronique de l'opérateur économique
Signature électronique de l'Acheteur
Notification du marché à l'attributaire
Notification dématérialisée